



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 13 mars 2024

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Madame Salima SOUIH, Adjointe au Maire référente des conseils de quartier.
- Monsieur Albertino RAMAEL, Adjoint au Maire référent des conseils de quartier.
- Bruno ALLIOUX, Directeur de la direction Voirie-Environnement.
- Nadia NOCEIR, Chargée d'opérations voirie au service Voirie.
- Anne ALLAIN, Responsable secteur Etudes et Projets Déchets à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

La séance s'est déroulée en présence de 18 habitants.

Excusée :

- Madame Sandra BAHRI, Conseillère Municipale déléguée à la concertation de proximité.

ORDRE DU JOUR

1. Le compostage de proximité.
2. Plan vélo.
3. Questions diverses.

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Résumé des échanges

Les échanges lors de cette séance du conseil de quartier ont porté essentiellement sur le compostage de proximité et le plan vélo. Les sujets principaux de la discussion ont été les suivants :

- Le tri des biodéchets généralisé pour tous à partir du 1er janvier 2024 avec la loi AGEC.
- Les différentes solutions de tri des biodéchets proposées par la Municipalité, ainsi que la distribution des composteurs au centre technique municipal.
- Mode d'emploi et mise en place d'un composteur (collectif ou individuel).
- Présentation du plan vélo triennal.
- Présentation des rues concernées par les aménagements cyclables de la première phase du plan vélo dans le quartier.

Dans un second temps, les débats ont porté sur les actualités du quartier notamment la sécurité et la propreté de la place du marché. Des échanges ont eu lieu également autour de la concertation sur le NPNRU.

Centre-ville Conseil de Quartier



LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Lors du dernier conseil de quartier, les habitants avaient fait part de leur désir d'en savoir plus concernant l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec). En effet, le tri des biodéchets est généralisé pour tous à partir du 1er janvier 2024.

Anne Allain, responsable du secteur Etudes et Projets Déchets à l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (institution regroupant 24 communes dont Vitry-sur-Seine) est présente aujourd'hui à cette séance afin de vous informer sur le tri des biodéchets à la ville de Vitry-sur-Seine et en particulier dans votre quartier.

Elle précise qu'à Vitry-sur-Seine plusieurs solutions de tri sont proposées :

- Le compostage domestique individuel ou collectif (depuis 2012).
- La collecte en porte à porte uniquement pour les établissements scolaires (depuis 2021) et les commerçants.
- Une 3^{ème} solution est à l'étude : la collecte en apport volontaire via de abris-bacs répartis sur le territoire communal.

Aujourd'hui à Vitry-sur-Seine nous comptons 2 468 composteurs individuel distribués depuis 2012, 30 sites de compostage collectif en pied d'immeuble et 4 sites de compostage collectif de quartier.



Un habitant s'interroge sur les sites de compostage existants dans le quartier du Centre-ville.



Anne Allain indique qu'il existe deux sites de compostage partagé dans le quartier du Centre-ville, le premier en pied d'immeuble dans la résidence Roger Derry et l'autre à côté du magasin « les mains dans la terre » mis en service le 22 mars 2022. Ce dernier n'ayant pas fonctionné, il sera remis en place prochainement dans des conditions différentes.



Une habitante souligne l'importance de cette initiative positive, mais elle estime que les changements d'habitudes dans notre société prennent du temps. Il est donc essentiel de faire la promotion de ces changements en sensibilisant et en informant le public de manière appropriée.



Une discussion s'engage autour de la durabilité des composteurs et de leurs modes d'emploi.



Anne Allain affirme que l'Établissement Public Grand Orly Seine Bièvre s'engage à créer un service public de compostage, en recrutant un maître-composteur, sa mission principale est d'accompagner et de former les usagers dans leur pratique du compostage. L'objectif est de promouvoir et d'aider à la pratique du compostage domestique, afin d'en faire un mode pérenne de valorisation des biodéchets.



Elle mentionne également que le compostage est une pratique courante dans les écoles et les collèges à vocation pédagogique pour encourager la collecte des biodéchets dès le plus jeune âge.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viudequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Centre-ville Conseil de Quartier



Une habitante faisant partie des volontaires qui gèrent le composteur du quartier Port à l'Anglais, informe les participants que l'association du Port à l'Anglais est prête à partager son expertise avec ceux qui souhaitent se lancer dans le compostage. L'équipe de compostage est disponible 3 jours par semaine : mercredi soir, samedi et dimanche midi.



PLAN VÉLO

La ville de Vitry-sur-Seine possède actuellement 15 km de pistes cyclables bidirectionnelles ainsi que 15 stations Vélib' en termes d'aménagements cyclables. Le « Plan Vélo » communal a notamment pour objectif d'aménager 30 km de pistes cyclables supplémentaires.

Ce plan vélo communal est élaboré en 6 phases sur un plan triennal (les trois premières phases, du 2023 au 2026, et les trois dernières phases, du 2026 au 2028). Une première concertation a déjà eu lieu en ce qui concerne la première phase avec trois réunions publiques, dans lesquelles les avis des vitiot.es ont été pris en compte avant le début des travaux.

En ce qui concerne le quartier du Centre-ville deux rues (Danielle Casanova et Guy Môquet) sont concernées par la première phase du plan vélo, l'objectif est :

- Compléter le maillage existant autour du centre-ville, formant une boucle vers les équipements publics et les commerces de proximité. (2 km d'itinéraires cyclables supplémentaire)
- Faciliter la transition entre l'axe cyclable le long de la Seine et le RER C.
- Renforcer et diversifier le stationnement cyclable sur voirie (arceaux vélos, stationnement sécurisé).

L'avenue Danielle Casanova restera en sens unique et sera aménagée en double-sens cyclable pour diversifier et simplifier les trajets en vélo (pictogramme) avec la création d'une zone 30 pour apaiser le trafic motorisé.

L'avenue Guy Môquet sera limitée à 30 km/h, avec le renforcement du marquage au sol (pour signaler la présence des cyclistes).



Certains résidents expriment leur inquiétude en ce qui concerne le double-sens cyclable, signalant ainsi que les automobilistes ne ralentissent pas lorsqu'ils croisent des cyclistes.




Le service de voirie de la ville précise que la configuration étroite de ces rues empêche la création d'une piste cyclable sécurisée, le choix a été fait également afin de maintenir le stationnement déjà en place. Il est à noter que l'augmentation du nombre de cyclistes sur la chaussée incitera les automobilistes à ralentir.





Certains habitants demandent plus de stations Vélib dans le centre-ville, en soulignant la question de la station Vélib vide aux heures de pointe.


Centre-ville Conseil de Quartier



 Le service voirie indique qu'il existe déjà deux stations Vélib au centre-ville, qui sont victimes de leur succès. Nous faisons part à la métropole de cette situation de stations vides, afin qu'ils fassent appel à leur prestataire pour remplir les stations aux heures de pointe.


 Un habitant s'interroge sur la nécessité d'installer des équipements cyclables, notamment plus d'arceaux et de parkings sécurisés pour vélos.


 Le service de voirie affirme que le « Plan Vélo » prévoit également une diversification de l'offre des équipements cyclables : des arceaux, des consignes vélo sécurisées, des stations de gonflage, des bornes de réparation, etc.


 Les élu.es référents.es rappellent aux habitants que le plan vélo communal vise à augmenter les opportunités pour les cyclistes de se déplacer en ville. En créant un système vélo qui intègre à la fois des infrastructures, des services et des informations, ce plan sensibilise également l'ensemble des usagers à l'intérêt d'un meilleur partage de l'espace public.





DIVERS

 Une habitante évoque le problème d'éclairage public trop haut et dissimulé par les arbres, ce qui nécessite l'ajout d'éclairages sur les trottoirs, en particulier sur l'avenue Guy Môquet.

 Le service voirie de la ville précise que la configuration des rues avec l'éclairage public a une durée d'une trentaine d'années, les arbres évoluant naturellement au cours de ces périodes. Le remplacement de l'éclairage public de l'avenue Guy Môquet serait extrêmement coûteux pour la municipalité, et n'est donc pas envisageable à moyens termes. Dans les nouvelles rues cependant, lorsque les installations sont remplacées, l'éclairage est pensé différemment.


 Une habitante de la rue Germain Defresne aborde la question des câbles électriques aux 44 bis, 42 et 36 rue Germain Defresne, en se demandant si la ville peut contraindre l'entreprise à enfouir ces câbles.


 Un habitant soulève la question des dalles sur la place du marché qui sont en mauvais état, en particulier en ce qui concerne les joints. Cela représente un danger selon lui pour les enfants qui jouent sur la place du marché. Il est à noter également que la barrière à côté de l'église, qui permet l'accès à la place du marché, reste ouverte même en dehors des heures de marché.


 Le service voirie affirme que des travaux de réparation urgents ont été initiés sur le marché. À partir du mois d'avril, un nouveau contrat avec le gestionnaire sera mis en place, avec des instructions précises, telles que l'interdiction d'accès des poids lourds et le nettoyage avec de l'eau. En ce qui concerne la barrière, ce matériel subit régulièrement des dégradations volontaires. Il est donc difficile en l'état d'empêcher l'accès aux véhicules.

Centre-ville Conseil de Quartier



 Une discussion s'engage avec les membres de l'association « On 6 mai » autour de la concertation sur le NPNRU, exprimant également leur souhait d'en apprendre davantage sur la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP). Ils font part également de leur demande de local aux élu.es référent.es.

 Les habitants demandent que l'ordre du jour de la prochaine séance soit consacré également au fonctionnement du marché du centre-ville.

 Les élu.es référent.es informent les habitants qu'une concertation sur le square Vilmorin aura lieu la prochaine séance du conseil quartier.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans ce relevé de discussions, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.